

Emetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE
France

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

AQUA SERVICE REUNION VIVALO
Facturation
BP 2 LA MARE TD
97438 SAINTE MARIE

Réunion
Numéro TVA: FR48409904455

Incoterm : EXW -

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3126X15 - CAPPUCCINO CAFE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	0%	52,02	337	40%	10 518,44
3131X15 - CAPPUCCINO NOISETTE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	0%	52,02	540	40%	16 854,48
3151X15 - THE A LA MENTHE SUCRE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	0%	46,62	100	40%	2 797,20
3160X15 - ICE TEA PECHE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	0%	46,62	190	40%	5 314,68
3120X15 - ROYALCAO AROME CACAO X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	0%	48,42	500	40%	14 526,00
3105x15 - ESPRESSO NOIR X15 GOB OP CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	0%	46,62	320	40%	8 951,04

Conditions de règlement: À réception de commande

Total HT 58 961,84

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Total TTC 58 961,84

Banque: Crédit agricole

Payé 58 961,84

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé	
18306	00010	36134613496	36	

Reste à payer 0,00

Adresse: CAE ROUEN (83210)

Versements déjà effectués

Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN

Règlement	Montant	Type	Num
15/05/2024	58 961,84	Virement bancaire	

Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636

Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)